

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL539

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 26

Compléter la première phrase de l'alinéa 3 par le mot :

« concernée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.